

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2022

Convocation du 06/12/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
20/12/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-12-123 **Déploiement du numérique à la mairie – demande de subvention d'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2021-11-112 en date du 9 novembre 2021, le conseil municipal a décidé de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

A ce titre le service des affaires générales de la Commune doit disposer de moyens informatiques sécurisés destinés à assurer plus facilement le suivi et la gestion de : l'état civil, de l'urbanisme, des élections, du cimetière, de la location de salles, des inscriptions périscolaires, du recensement militaire et de toute mission d'intérêt public ou obligations légales.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux seuls agents habilités et partenaires institutionnels.

Elles seront conservées pendant toute la durée du service et dans la limite des règles de prescription applicables.

Dans ce cadre, un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé. M. HARDY du pôle conseil et innovation du syndicat e-collectivités s'est déplacé en mairie le 18 octobre 2022 pour dresser le bilan de la gestion des données à caractère personnel.

Trente et un traitements des données ont été inventoriés et un plan d'action a été établi. Les actions principales sont les suivantes :

→ Améliorer la sécurité des bâtiments (vol, incendie)

- Améliorer la sécurité informatique par le remplacement du serveur datant de 2010, des postes informatiques et la mise en place d'un pack cybersécurité : ces actions sont à réaliser en 2023
- Améliorer la communication et l'affichage réglementaire.
- Mise en place d'une communication spécifique et différente : ex : mise en place de mentions d'information sur les documents administratifs, obtention systématique de consentements (autorisation de diffusion d'image, de communication sur les différents supports « bulletin, site internet, facebook, intramuros », accord des aînés pour l'invitation au repas annuel)

Dans le cadre de la DSIL « Dotation de Soutien à l'Investissement Local », l'État soutient financièrement les projets permettant le développement du numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide les actions à mener dans le cadre du déploiement du numérique au sein de la mairie et de l'école telles que précisées ci-dessus,

Valide le coût estimé de l'opération et sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL :

DEPENSES	Montant HT
Serveur et licences	8 654.00
5 ordinateurs portables avec station accueil + 1 écran	7 040.00
Affichage réglementaire numérique	18 759.60
E-collectivités adhésion	1 395.36
Infogérance mairie - école	10 000.00
Petit matériel ergonomique, câblage....	2 330.00
Cybersécurité	1 856.72
TOTAL	50 035.68
Demande Financement DSIL sollicitée (34.97%)	17 500.00
Demande financement Département sollicitée (14.99%)	7 500.00
Financement commune sur fonds libres (50.04%)	25 035.68

Décide de lancer ces actions dans le courant du premier trimestre 2023 pour une mise en place dans le courant du deuxième trimestre 2023.

Charge Monsieur le Maire de présenter cette demande auprès des services de la Sous-Préfecture de Saumur.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

